

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE26

présenté par  
Mme de Lavergne, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 51, substituer à la première occurrence du mot :

« compensés »,

les mots :

« bénéficiant d'une compensation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel